



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide médicale urgente

Question écrite n° 52088

Texte de la question

M. Alain Merly appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur l'utilisation insuffisante de la défibrillation automatique en France. La Croix rouge a récemment proposé une campagne d'information sur cette technique auprès de 3 000 personnes en Côte-d'Or. Par ailleurs, le défibrillateur cardiaque est déjà largement utilisé aux États-Unis. Posé sur la poitrine du patient, cet appareil envoie des chocs pour relancer le cœur sans qu'il demeure nécessaire d'appuyer sur un bouton, contrairement à la version employée en France. Installé dans les endroits publics, il permet ainsi de sauver des vies. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il envisage une diffusion identique de ces appareils sur notre territoire.

Texte de la réponse

Il existe trois types de défibrillateurs externes (DE) : les défibrillateurs manuels que seuls les médecins peuvent utiliser, les défibrillateurs semi-automatiques (DSA) dont l'utilisation par des non-médecins après une formation spécifique est réglementée par un certain nombre de textes et les défibrillateurs automatiques (DA) d'un maniement très aisé qui ne nécessite pas de formation préalable. L'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, autorité compétente en matière de dispositifs médicaux, indique que les DA et les DSA sont fiables. L'apport du DA par rapport au DSA est importante puisque l'utilisateur n'a pas à évaluer l'état de santé du patient pour valider ou invalider ce que lui propose l'appareil et délivrer ou ne pas délivrer des chocs de défibrillation. Aucune action sur le processus de défibrillation n'est possible par l'utilisateur avec les DA, l'utilisateur étant guidé dans ses gestes par les messages vocaux délivrés par l'appareil. Cependant, il faut noter que les DA et DSA ne délivrent de chocs de défibrillation qu'en condition de fibrillation ventriculaire et non pas en cas d'asystolie ou troubles du rythme par exemple.

Données clés

Auteur : [M. Alain Merly](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52088

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2004, page 9385

Réponse publiée le : 1er février 2005, page 1166